

OBJET

PERSONNEL -
Besoins saisonniers
ou occasionnels.

==

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
27/10/2020

Date d'affichage :
09/11/2020

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum :23

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 NOVEMBRE 2020 à 17h00

en la salle de réception du Palais de Fervaques

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, M. Antoine MACAIGNE, M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Djamilia MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Pascal TASSART représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Najla BEHRI, M. Julien ALEXANDRE représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

En application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire et de la possibilité ou pas de mener des animations pour la population pendant la période de Noël, il serait nécessaire de créer plusieurs emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions ci-après :

Pour la Direction de l'Animation, des Sports et de la Vie Associative :

- 2 emplois d'adjoint d'animation à temps complet, pour exercer les fonctions de responsable du 25 novembre 2020 au 3 janvier 2021 ;
- 4 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires, du 27 novembre 2020 au 3 janvier 2021 ;

- 4 emplois d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires, en charge de l'entretien du site et de la maintenance technique des installations, du 27 novembre 2020 au 3 janvier 2021 ;

- 23 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires, du 27 novembre au 20 décembre 2020 ;

- 17 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires, du 21 décembre 2020 au 3 janvier 2021.

Pour la Direction Générale des Services Techniques :

- 2 emplois d'adjoint technique à temps complet, pour l'installation de structures et décors, du 2 au 27 novembre 2020 ;

- 2 emplois d'adjoint technique à temps complet, pour le démontage des structures et décors, du 4 au 22 janvier 2021 ;

- 2 emplois d'adjoint technique à temps complet, pour le démontage des dalles à raison d'une semaine au courant du mois de février 2021 ;

Dans le cadre de la nouvelle exposition Art Déco, il convient d'assurer l'accueil du public et la surveillance des lieux. Aussi, plusieurs postes doivent être créés pour accroissement temporaire d'activité, dans les conditions ci-dessous :

Pour la Direction du Patrimoine :

- 3 emplois d'adjoint du patrimoine à temps non complet, à raison de 10 heures hebdomadaires, du 14 décembre 2020 au 11 avril 2021.

Les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de créer, dans les conditions reprises ci-dessus, les emplois non permanents qui seront pourvus par des agents non titulaires ;

2°) de fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire suivante :

Grades	Echelon	IB	IM
Adjoint d'animation	1 ^{er}	350	327
Adjoint technique	1 ^{er}	350	327
Adjoint du patrimoine	1 ^{er}	350	327

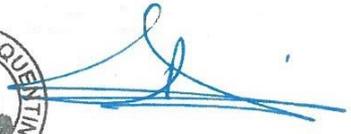
DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 42 voix pour et 3 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE.

Pour extrait conforme,




Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20201102-51161-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 5 novembre 2020
Publication : 9 novembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation